

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 05 décembre 2024

Délibération n°DE_2024_12_001

Nombre de délégués : 24

Quorum : 13

Votants : 19 dont 3 suppléants

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq décembre, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 28 novembre 2024, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bras-sur-Meuse, sous la présidence, au bénéfice de l'âge, de Monsieur André TROUSLARD.

Ont pris part au vote :

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Guillaume ROUARD, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Philippe HENRY, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur André TROUSLARD, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christophe CAPUT, Monsieur Christian PERGENT, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Jean-Paul COLIN est désigné secrétaire de séance.

5.1 - Election de l'exécutif du PETR

Monsieur TROUSLARD, doyen de l'assemblée, installe le Conseil Syndical et expose ce qui suit :

"Après la démission de Julien DIDRY, Président, en date du 9 septembre, remplacé au sein du Conseil Syndical par Guillaume ROUARD nouveau délégué de la CAGV, l'organe délibérant du PETR peut se réunir ce jour sur convocation de Stéphane PERRIN, premier Vice-Président et Président par intérim, pour élire son nouvel exécutif.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la démission du Président entraîne le renouvellement de l'ensemble du Bureau de la collectivité.

Aussi, conformément aux dispositions statutaires de l'article 6-2, le Président du Pôle est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi l'ensemble des délégués titulaires du Conseil Syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le Conseil Syndical, dans les conditions fixées à l'article L5211-10 du CGCT. Les élections des Vice-Présidents suivent les mêmes règles que pour l'élection du Président.

Le Bureau est composé du Président, du ou des Vice-Présidents précédemment désignés et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres désignés par le Conseil Syndical, de manière à ce que chaque EPCI membre y soit représenté.

Pour permettre la mise en place du nouvel exécutif du PETR du Pays de Verdun, il vous est demandé de bien vouloir :

- élire les membres du Breau du Pôle à savoir le Président, les Vice-Présidents, après avoir déterminé leur nombre, et un ou pluseurs autres membres pour permettre une bonne représentativité territoriale ;
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en oeuvre de ce dossier."

Entendu l'exposé qui précède,

Après avoir procédé à l'appel à candidatures et voté à l'unanimité, le Conseil Syndical

ELIT Monsieur Jean-Marie ADDENET à la Présidence du PETR du Pays de Verdun,

FIXE le nombre de Vice-Présidence à 4,

ELIT Monsieur Régis AUBRY, 1er Vice-Président,
Monsieur Sébastien JADOUL, 2ème Vice-Président en charge de la transition écologique,
Monsieur Jean-Michel NICOLAS, 3ème Vice-Président en charge des mobilités,
Monsieur Antoni GRIGGIO, 4ème Vice-Président en charge de la culture,

DESIGNE l'ensemble des Présidents des EPCI membres du Pôle comme représentants au Bureau ou son éventuel représentant si celui-ci n'occupe pas une fonction précisée précédemment ou n'est pas amené à siéger au sein du Conseil Syndical.

Le Bureau est donc constitué comme suite :

- pour le Communauté d'Agglomération du Grand Verdun :
Messieurs Samuel HAZARD, Jean-Marie ADDENET et Antoni GRIGGIO
- pour la Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois :
Monsieur Stéphane PERRIN
- pour la Communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée :
Monsieur Serge NAHANT
- pour la Communauté de Communes Damvillers Spincourt :
Monsieur Jean-Marie MISSLER
- pour la Communauté de Communes du Pays d'Etain :
Messieurs Philippe GERARDY et Jean-Michel NICOLAS
- pour la Communauté de Communes Argonne Meuse :
Messieurs Sébastien JADOUL et Alain CHAPE
- pour la Communauté de Communes du Pays de Montmédy :
Messieurs Eric DUMONT et Régis AUBRY

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en oeuvre de ce dispositif.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Jean-Marie ADDENET

